

## Modalité 2 : Favoriser le respect de l'environnement et le développement durable

### Quelques exemples de projets



- Organiser ou participer à une manifestation éco-responsable (ramassage de déchets, recyclage...)
- Mettre en place des actions de sensibilisation ou de prévention
- Organiser des opérations de nettoyage des sentiers et des espaces de pratique
- Participer aux inventaires de biodiversité avec les partenaires associatifs
- Participer aux événements nationaux et locaux de protection de l'environnement

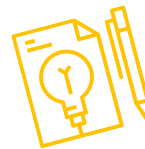
### Critères d'éligibilité



- Être un club affilié (qui licencie tous ses adhérents)
- Le nombre de projet par structure est de 3 maximum (pour un seul dossier déposé)
- Le(s) projet(s) doivent débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante
- Un même projet ne peut pas être déposé auprès de plusieurs fédérations
- Plusieurs clubs peuvent s'associer pour mutualiser leurs projets (ou s'associer à un comité)



### Types de projets



- Favoriser le respect de l'environnement et le développement durable

### Acteurs impliqués



- Collectivités locales
- Partenaires associatifs
- Associations spécialisées sur l'écologie, la biodiversité ou le développement durable
- Entreprises locales

## Modalité 2 : Favoriser le respect de l'environnement et le développement durable

### Pistes d'actions



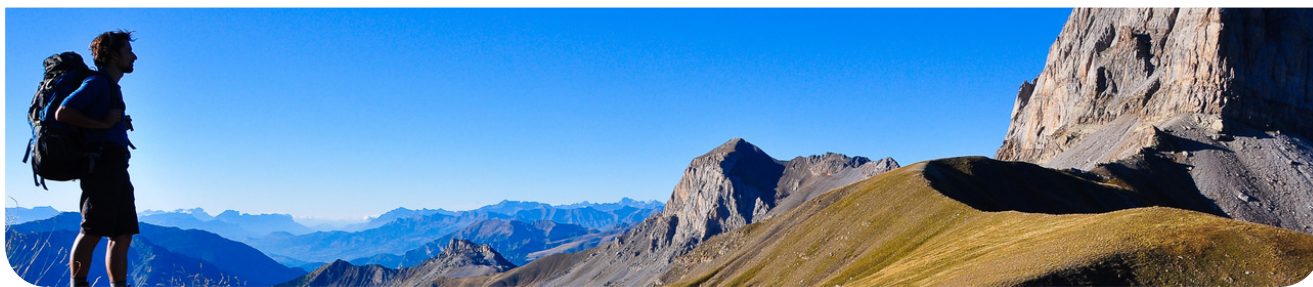
- Actions de sensibilisation ou prévention sur les déchets, l'impact de l'aménagement et l'entretien des sentiers
- Opérations de nettoyage des sentiers et espaces de pratique
- Participation à des manifestations éco-responsables
- Développement de supports de communication pour les actions menées
- Etablissement de partenariats



### Indicateurs



- Nombres de nouveaux licenciés
- Consultation du site internet
- Evènements organisés
- Nombre de km nettoyés
- Retombées des actions
- Fidélisation des licenciés
- Nombre de participants
- Nombre d'actions mises en place
- Nouveaux partenariats
- Personnes bénéficiaires
- Nombre de contacts obtenus
- Avis des participants



### Budget



- Le financement doit représenter maximum 70% du coût global du ou des projet(s)
- Le montant minimum de la subvention est de 1 500€ (abaissé à 1 000€ pour les structures en zones spécifiques. Détails sur notre site internet)
- Le montant maximum du dossier est de 5 000€
- Un compte rendu financier des projets subventionnés l'année précédente doit être déposé avant la fermeture de la clôture



Contacts

psf@ffrandonnee.fr